

Paris, le 2 mars 2009

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2009

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les Actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le :

Mercredi 8 avril 2009 à 10h30
30 Avenue Kléber – 75116 PARIS.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 2 mars 2009.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout Actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout Actionnaire peut en prendre connaissance au siège pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.